Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Orléans-Tours
direction des services départementaux de l'éducation nationale Indre-et-Loire

Tours, le 1er octobre 2013

Le Directeur académique
des services de l'Education nationale
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale d'Indre et Loire

à

Mesdames et Messieurs
Les Directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs
Les Inspecteurs de circonscription

Division des élèves
2013 / 2014

Chef de service
Christine Blanchandin

Affaire suivie par
Ludovic Wermeister
Carole Gervais

T 02 47 60 77 55
T 02 47 60 77 43

F 02 47 60 77 79
divel371
@ac-orleans-tours.fr

38 rue Edouard Vaillant
37042 Tours cedex 1

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Votre école applique les nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2013.

En raison de votre engagement dans la mise en œuvre de cette réforme ambitieuse et de votre mobilisation sur les aspects organisationnels à cette rentrée, j'ai décidé d'attribuer aux 173 directeurs d'école concernés, à titre exceptionnel cette année, 4 indemnités pour activités péri-éducatives (I.P.E.).
Ces indemnités vous seront versées en une seule fois sur le salaire du mois de janvier 2014 (taux d'une IPE = 23,53 €, soit un total de 94.12 €).

REFONDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Je vous remercie chaleureusement de votre implication.

Antoine DESTRÉS